

COMMUNE DE BINDERNHEIM**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL****DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2020 A 19 H**

Présents : M. MEMHELD Christian, maire.
Mme BAEHR Isabelle, M. MARTIN Daniel, Mme ADOLF Denise et M. GERBER Christian, adjoints
Mme BISCHOFF Rachel, M. BUEB Frédéric, Mme DISCHLI Véronique, M. KELLER Franck, M. MATHIS Franck, M. MOSSER Jean-Noël, M. SOETE Christophe et Mme WANTZ Jenny

Absents excusés : Mme DISCHLI Claire et Mme SCHWEIN Jasmine

Assiste : Mme BECK Dorine, secrétaire de mairie.

Après avoir salué l'assemblée, M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

Secrétariat de séance

Le conseil municipal, sur proposition du maire, désigne M. BUEB Frédéric secrétaire de séance.

AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 02/11/2020

Avant de débiter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis, le Maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

75. LOCATION TERRAIN COMMUNAL**69. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

Le procès-verbal de la séance précédente, préalablement diffusé à tous les conseillers, n'a pas suscité d'observations.

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal dans sa forme et sa rédaction par l'ensemble des membres présents.

70. REFECTION CHEMIN ZELSHEIM, AMENAGEMENT ENTREE AGGLOMERATION EST ET TRAVERSEE DU CANAL : ATTRIBUTION DUMARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Le Maire rappelle que la commune a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux suivants :

- La réfection du chemin de Zelsheim, (base)
- l'entrée d'agglomération Est, (base)
- La traversée du canal (option)

Il en résulte que deux candidats ont déposé une offre.

Les trois critères définis pour retenir les offres étaient le prix à 50 %, la valeur technique à 25 % et le délai à 25 %. L'analyse des offres est présentée aux élus.

Sur proposition de la Commission d'Appels d'Offres, le Maire suggère de retenir le bureau LBSH Ingénierie de NIEDERNAI qui obtient la meilleure note et dont la rémunération s'élève à 2,95 % soit 8 850 € HT pour l'ensemble du projet.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'offre de LBSH Ingénierie de NIEDERNAI ;

APPROUVE le taux de rémunération de 2,95 % correspondant à 8 850,00 € HT ;

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement et tous documents afférents et notifier la présente décision ;

ADOpte A L'UNANIMITE

71. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Maire indique que l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants en vertu de l'article L 2121-8 du CGCT, et ce dans les 6 mois suivant l'installation du nouveau conseil.

De ce fait, le Maire propose de valider les termes du règlement intérieur du Conseil Municipal et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption. A noter que ledit règlement a été préalablement transmis à tous les conseillers afin d'en prendre connaissance.

Le règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

PREND ACTE du contenu du règlement intérieur ;

APPROUVE le règlement tel que présenté.

ADOpte A L'UNANIMITE

72. AFFAIRE FONCIERE RUE DES ROSEAUX

Les conseillers sont informés que la commune a réceptionné le nouveau bornage (PVA n°772V) de la rue des Roseaux. En effet, la parcelle de M. SPATZ Franck et de Madame KOESSLER Anne empiétait en partie sur la voie publique.

Les propriétaires se sont prononcés favorablement à ce que la commune acquiert à l'euro symbolique la petite portion qui débordé sur la voie publique afin de l'intégrer dans la voirie

communale. De ce fait, le Maire souhaite procéder à l'achat par le biais d'un acte administratif.

Le Maire rappelle que les acquisitions immobilières poursuivies par la Commune peuvent être réalisées en la forme administrative, en remplacement d'un acte notarié, lorsque la vente ne présente pas de difficultés particulières. Le Maire a ainsi qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, en application de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cependant, dans le cas présent, la Commune est partie prenante à l'acte en qualité d'acquéreur, celle-ci doit donc être représentée par un Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à établir un acte de vente en la forme administrative pour l'acquisition des parcelles désignées ci-après :

Section 04 Parcelle n°189/36 0,09 ares

Section 04 Parcelle n°187/36 0,01 ares

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Livre Foncier afin d'enregistrer l'acquisition ;

DEMANDE l'élimination des parcelles susmentionnées pour intégration dans la voirie communale ;

DESIGNE M. MARTIN Daniel, Adjoint au Maire, pour représenter la Commune de Bindernheim dans les actes passés en la forme administrative jusqu'à la fin du présent mandat.

ADOpte A L'UNANIMITE

73. APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2022

Le Maire donne la parole à M. GERBER Christian, adjoint en charge de la forêt. Ce dernier explique que l'état d'assiette des coupes 2022 a été anticipé sur 2021. En effet, en raison du très grand nombre de frênes sur les parcelles concernées, à savoir la n°10 et 11, la coupe sera finalement prévue en 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND NOTE de l'information ;

DECIDE de traiter l'état des coupes au point suivant : programme des travaux des coupes 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

74. PROGRAMME DES TRAVAUX DES COUPES 2021

M. GERBER Christian, en charge de la forêt communale, présente le programme des travaux à réaliser en 2021. Il soumet aux élus le programme des travaux patrimoniaux et ceux d'exploitation à réaliser en forêt communale l'année prochaine. Il reprend et commente les

Le loyer sera revalorisé chaque année sur la base de l'indice national des prix à la consommation publié par l'INSEE (ensemble des ménages – base 100 année 2015). L'indice de référence est celui du mois d'octobre 2020.

La durée de la location sera d'un an à compter du 16 novembre 2020 et renouvelable par tacite reconduction. Les autres conditions de location se feront sur la base des contrats en cours.

Le Maire indique également que cette parcelle fait partie du lot de chasse de M. BERTSCH Jean-Marie. De ce fait, un courrier lui sera adressé afin de l'avertir de cette nouvelle location.

Le Conseil Municipal

APPROUVE la location de 4 ares environ au lieudit Hinterfeld section 3 parcelle 49 (en partie) à M. SAINTPAUL Stéphane, représentant de SAINTPAUL Espaces Verts,

FIXE le prix de la location annuelle à 250 €, revalorisé chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages – base 100 de 2015) ;

FIXE la durée de location à 1 an à compter du 16 novembre 2020, renouvelable par tacite reconduction ;

DIT que les feux sont interdits sur place et que l'accès devra continuellement être clôturé et cadencé ;

CHARGE le Maire de notifier la présente à M. SAINTPAUL Stéphane et à M. BERTSCH Jean-Marie ;

AUTORISE le Maire à rédiger et à signer le contrat de location.

ADOpte A L'UNANIMITE

76. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a. Sapeurs-pompiers

Les élus sont informés que les pompiers ne distribueront pas les calendriers cette année, qui par contre, proposent de les déposer dans différents lieux : la boulangerie (qui a déjà donné son accord), la mairie et l'école. Toutefois, après concertation et discussion avec le Président de l'amicale, il ne sera pas possible d'en mettre à disposition à l'école pour les raisons sanitaires (COVID19) et sécuritaires (Urgence attentat) actuelles. Quant à la mairie, le confinement n'est pas propice à cette démarche. Aussi, il a été proposé aux pompiers d'attendre le 1^{er} décembre et d'ici là de distribuer un flyer avec toutes les informations utiles.

b. Périscolaire

La commune a été sollicitée par la CCRM pour savoir si un périscolaire provisoire à la salle polyvalente était toujours possible et si des enfants d'autres communes pouvaient être accueillis dans ce cadre-là. Toutefois, la commune dispose de très peu d'informations concernant cette solution. Aussi, contact sera pris avec la CCRM afin de savoir notamment qui aura la charge de cet accueil, à partir de quelle date, pour quelle plage (midi ou midi et soir), les modalités d'accueil (même niveau de prestation que les autres périscolaires), et d'affirmer le caractère transitoire de cet accueil en attendant

la construction d'un nouveau périscolaire attendu à Bindernheim. A noter que la démarche pour un nouveau bâtiment prendrait 2 à 3 ans.

c. Etang Rustmatten

Le Maire présente deux devis de l'entreprise Branche à Branche de Wittisheim. L'un pour l'enlèvement des 2 grands aulnes à 830 € HT et l'autre pour un nettoyage plus général de la végétation à 1 360 € HT. Le Maire rappelle que d'autres devis pour l'enlèvement des arbres avaient été sollicités (de 2 000 € à 5 000 €). Aussi il suggère de valider ces deux devis. M. VON DER HEYDEN pourrait intervenir d'ici la fin de l'année voire début 2021. Le conseil **APPROUVE** les devis présentés.

d. Masques enfants

Depuis le 02 novembre, tous les élèves à partir du CP doivent porter un masque à l'école. Le Maire et les adjoints, après concertation, propose d'offrir au minimum 2, voire 4, masques réutilisables aux élèves de l'école de Bindernheim (environ 60 enfants). La quantité sera décidée en fonction du coût du masque, cependant le conseil approuve une enveloppe budgétaire d'environ 500 € pour cette dépense.

Par ailleurs, Mme WANTZ Jenny indique que l'APEPA a financé des masques avec fenêtre translucide (masque inclusif) aux institutrices de maternelle.

e. Formation des élus

Pour rappel, la formation sur « la performance énergétique des bâtiments communaux » se tiendra ce samedi à l'ENGEES à Strasbourg. Plusieurs élus sont concernés toutefois, M. MARTIN ne pourra finalement pas s'y rendre. Aussi, un autre élu peut éventuellement prendre sa place.

f. Commission finances

Mme BAEHR Isabelle rappelle la réunion de la commission où chaque investissement potentiel a été répertorié. Afin de poursuivre ce travail et définir plus clairement le programme pluriannuel, elle suggère de réunir à nouveau la commission élargie à l'ensemble des élus. La date ainsi que l'heure seront confirmés ultérieurement.

g. Mise aux normes de l'installation électrique salle polyvalente et église

M. MARTIN Daniel explique aux élus qu'il a réexaminé les différents devis reçus pour la mise en conformité des installations électriques de la salle polyvalente et de l'église, notamment concernant les BAES. Le dernier en date de EIFFAGE s'élève à 4 525,24 € : le remplacement de 2 blocs dans le gymnase nécessite une nacelle, 5 blocs PMR ne sont plus aux normes et plusieurs autres blocs sont à remplacer dans la salle. L'avantage avec EIFFAGE c'est la mise en conformité électrique contrairement à DESAUTEL. Il précise qu'il y a également 2 BAES à réparer à l'église. Certains travaux pourront être effectués par les employés communaux.

Le conseil **APPROUVE** le devis d'EIFFAGE pour la mise aux normes des installations électriques et au remplacement des BAES.

h. Fête des aînés

Mme ADOLF Denise informe que le colis qui remplace le repas sera distribué aux personnes âgées de plus de 65 ans par les élus la semaine avant Noël.

i. Conseil de Fabrique

Le Maire fait état d'une réunion du Conseil de Fabrique pendant laquelle plusieurs points ont été évoqués notamment des investissements à charge de la commune : remplacement de la porte d'entrée avec un éventuel sas, la réparation/remplacement du beffroi, ... des priorités devront être fixées par le Conseil de Fabrique.

j. Parc intergénérationnel

Mme WANTZ Jenny demande si le parc reste ouvert dans le contexte actuel. Officiellement le parc peut rester ouvert. Toutefois, le Maire fait état de bon nombre d'incivilités la semaine passée notamment le port du masque non respecté. Aussi, dans le cas où la situation devait perdurer, le Maire ordonnera la fermeture complète du parc.

Mme BISCHOFF Rachel demande si les adultes doivent conserver le masque sur le city stade. Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du parc toutefois lors d'activités physiques (séance de sport) sur le city parc uniquement le masque peut être retiré. Mme WANTZ renchérit et demande pour la place de rencontre au centre du parc. Le masque est obligatoire à cet endroit sauf pour prendre une collation (boire ou manger).

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 20 heures et 45 minutes.